

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille, Î.O., tenue le 6 juin 2016, à 20 h 00, à la salle municipale, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

M Turcotte souhaite la bienvenue à M. Richard Therrien, conseiller élu au siège # 6.

Sont également présents (es) :

Mesdames les conseillères : Sylvie DeBlois
Anne Pichette

Messieurs les conseillers: Bruno Simard
Richard Therrien

Absent : Yves Lévesque
Marc-Antoine Turcotte

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mai 2016, ainsi que la séance extraordinaire du 31 mai 2016.
3. Suites de ces séances.
4. Correspondance.
5. Adoption des dépenses.
6. Adoption du règlement # 2016-283
7. Résolution autorisant les inspecteurs à émettre deux constats d'infractions.
8. Résolution modification classification premier répondant.
9. Rénovation local de la garderie.
10. Résolution travaux Rte du Mitan.
11. Résolution achat thermopompe.
12. Divers
 - 12.1 Demande de commandite le Chœur d'Érika.
 - 12.2 Demande de commandite Monarques Baseball Midget AAA.
13. Rapport des élus sur les divers comités.
14. Période de questions.
15. Levée ou ajournement de la séance.

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Anne Pichette , **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mai 2016 ainsi que la séance extraordinaire du 31 mai 2016.

16-74

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** de procéder à l'adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mai 2016 ainsi que la séance extraordinaire du 31 mai 2016.

3. Suites de ces séances

4. Correspondance

5. Adoption des dépenses

16-75

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière. **Sur une proposition** de Bruno Simard, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'autoriser le paiement des factures de mai totalisant 53 796.61 \$, ainsi que les comptes à payer au montant de 83 430.50 \$ et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille.

6. Adoption du règlement # 2016-283

Attendu que le conseil municipal a adopté lors de la séance du 4 avril 2016 un premier projet de règlement.

Attendu qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 2 mai 2016.

Attendu qu'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du 2 mai 2016.

En conséquence

Sur une proposition Bruno Simard, **Appuyée par** Sylvie DeBlois , **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)**

16-76

Que le présent règlement # 2016-283, modifiant le règlement de zonage 2005-197 visant à modifier les normes d'implantations relatives aux cafés-terrasses soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

Article 2 : Objet du projet de règlement

Que soit amendé le règlement de **zonage 2005-197** afin de modifier les normes d'implantations relatives aux

cafés-terrasses et de modifier l'empiètement de certains ouvrages dans la marge arrière.

Article 3 : Modification au CHAPITRE V – LES USAGES, BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS COMPLÉMENTAIRES

L'article 79, intitulé « Cafés-terrasses » est modifié par le remplacement du paragraphe n° 2, par le suivant :

« 2° nonobstant les marges applicables inscrites au paragraphe n° 1 du présent article, une terrasse ne doit pas être implantée à une distance moindre de 10 mètres de tous bâtiments principaux résidentiels situés sur un terrain adjacent;»

Article 4 : Modification au CHAPITRE VII –L'UTILISATION DES COURS ET MARGES DE REcul

L'article 116, intitulé « USAGES ET OUVRAGES PERMIS DANS LA COUR ET LA MARGE DE REcul ARRIÈRE MINIMALE » est modifié par le remplacement du paragraphe n° 1, par le suivant :

« 1° les escaliers extérieurs, les rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite, les perrons, les balcons, les galeries, les porches et les terrasses sans être en deçà de 2 mètres des lignes de terrain; »

Article 5 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

7. Résolution autorisant les inspecteurs à émettre deux constats d'infractions.

Attendu que le conseil municipal de Sainte-Famille a confirmé à la Commission de Protection du territoire agricole que la vente d'antiquité était autorisée pour les propriétés du 2716, et 2759 chemin Royal.

Attendu que les propriétaires devaient se conformer aux conditions énumérées à l'article 58 du règlement de zonage.

Attendu que l'article 58 stipule qu'aucun étalage extérieur n'est permis.

Attendu que les inspecteurs précéderons à l'émission d'avis de dérogation.

En conséquence Il est proposé par Sylvie DeBlois, **Appuyé par** Bruno Simard, **et résolu à l'unanimité des conseillers(ères)**

d'autoriser les inspecteurs à émettre un constat d'infraction à l'échéance du délai tel qu'inscrit dans l'avis pour les propriétés portant les numéros de matricules suivant : # 7105-20-5590, 7105-74-6570.

8. Résolution modification classification premier répondant.

Attendu que le 13 janvier 2015 le conseil municipal de Sainte-Famille autorisait l'implantation du service de premier répondant le type de service mis en place étant le PR DEA.

Attendu que le conseil municipal désire modifier le type de service.

16-78

En conséquence sur une proposition de Richard Therrien **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** que le service de premier répondant soit dorénavant le PR-DEA, le PR-1.

Le PR-DEA, le PR-1 répond aux urgences vitales. De plus, puisqu'il est qualifié pour intervenir en situation d'anaphylaxie, il est affecté sur les situations cliniques susceptibles d'impliquer une telle pathologie.

Le service de premier répondant agit sur les interventions suivantes :

- ACR
- ANAPHYLAXIE.

9. Rénovation local de la garderie.

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de la soumission des Habitations Huguette Inc.

16-79

Attendu que les travaux consistent à refaire un plafond suspendu au local de la garderie de l'école.

En conséquence sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Bruno Simard, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'autoriser les travaux pour un montant de 5 405 \$ (avant taxes) pour le grand local. Les travaux incluant le nouvel éclairage avec fluorescent T8, 1X4.

10. Résolution travaux Rte du Mitan.

Attendu que le conseil municipal désire procéder à des travaux sur la Route du Mitan.

16-80

Attendu que les travaux consistent à l'amélioration de la chaussée (pavage), l'ajout d'élément de sécurité (lignage etc...) , drainage des fossés.

En conséquence sur une proposition de Richard Therrien, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'autoriser la Directrice générale /secrétaire trésorière à procéder aux soumissions sur invitation.

11. Résolution achat thermopompe

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de l'offre concernant le remplacement d'une thermopompe.

16-81

En conséquence sur une proposition de Anne Pichette, **Appuyée par** Richard Therrien, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'accepter l'offre du Spécialiste Claude Giguère au montant de 2 300 \$ (taxes inclus).

12. Divers

16-82

12.1 Demande de commandite le Chœur d'Érika.

Sur une proposition de Bruno Simard , **appuyée par** Sylvie DeBlois, **il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'accorder un montant de 50 \$ à l'organisme.

16-83

12.2 Demande de commandite Monarques Baseball Midget AAA.

Sur une proposition de Richard Therrien, **appuyée par** Bruno Simard, **il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'accorder un montant de 100 \$.

13. Rapport des élus sur les divers comités

14. Période de questions

16-84

15. Levée ou ajournement de la séance

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 8 :45.

Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

Jean-Pierre Turcotte, maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.